

## Attention, la polio peut revenir !

Abderrahim DERRAJI - 2017-01-09 17:02:25 - Vu sur pharmacie.ma

Ihssane, jeune maman d'une petite fille d'à peine quelques mois, est venue à la pharmacie pour s'approvisionner en lait infantile. Cette fois-ci, elle tenait absolument à me parler au sujet de la vitamine D. J'ai tout de suite fait le lien avec l'affaire de l'UVESTROL D qui vient de faire l'objet d'une procédure de suspension de commercialisation par l'ANSM<sup>1</sup>. La jeune maman était dans tous ses états depuis la lecture d'un article publié par un quotidien arabophone au sujet de la vitamine D, d'autant plus que son pédiatre vient d'en prescrire une ampoule à sa fille. Après lui avoir expliqué que seul l'UVESTROL D, spécialité non commercialisée au Maroc, était concerné par la suspension, et que c'est son mode d'administration par pipette qui est soupçonné d'être à l'origine du décès d'un nouveau-né, je l'ai également informée que les autres spécialités à base de vitamines D ne sont pas concernées par la procédure engagée par l'ANSM. Il faut dire que ce n'est pas la première fois que cette jeune maman vient nous demander conseil après avoir consulté des articles sur la Toile. Après la naissance de sa fille, elle hésitait même à la vacciner. Pour la convaincre, je lui ai parlé du Maroc des années 60. À cette époque, sans vaccination et sans antibiotiques, chaque maman perdait deux ou trois enfants à la suite de maladies infectieuses telles que la rougeole, la coqueluche ou la diphtérie. Chaque quartier comptait également un ou deux enfants victimes de paralysies irréversibles induites par la poliomyélite, maladie totalement éradiquée aujourd'hui grâce à la vaccination. Aujourd'hui, Internet contribue à la diffusion des thèses les plus farfelues. Les auteurs de ces théories se basent sur les scandales qui ont touché quelques médicaments pour remettre en question l'apport d'autres spécialités dont l'efficacité et l'innocuité sont avérées. Le Maroc, qui a une stratégie vaccinale exemplaire, risque aujourd'hui de faire les frais de cette méfiance qui sévit, à tort, au sujet de l'efficacité et de l'innocuité des vaccins et d'autres médicaments. Plus que jamais, les professionnels de santé ont le devoir de continuer à accompagner la politique vaccinale nationale notamment en informant, d'une manière efficiente, leurs patients et particulièrement les mamans. Bien évidemment, ceci n'est pas incompatible avec un suivi rigoureux des effets indésirables qui peuvent être engendrés par l'administration des vaccins ou tout autre médicament.

<sup>1</sup> Agence nationale du médicament et des produits de santé - France